



Casablanca le ; 05/09/2026

Notes à l'attention des candidats du CNC participant à la deuxième mobilité de l'Institut Supérieur d'Études Maritimes (ISEM)

Nous tenons à informer les candidats du **Concours National Commun (CNC)** participant à la **deuxième mobilité** de l'Institut Supérieur d'Études Maritimes (ISEM) que la formation des gens de mer est soumise à **une réglementation internationale** qui prévoit des **conditions médicales spécifiques** d'aptitude pour les candidats souhaitant intégrer cette formation.

Pour pouvoir suivre une formation destinée à exercer à bord des navires de commerce, les candidats doivent notamment être reconnus aptes sur le plan médical et présenter :

- une bonne acuité visuelle ;
- une vision des couleurs normale (sens chromatique) ;
- une acuité auditive satisfaisante ;
- un état psychologique compatible avec l'exercice des fonctions à bord.

Certaines pathologies ou déficiences peuvent, selon leur nature et leur degré de gravité, constituer des contre-indications à l'aptitude médicale, conformément aux exigences réglementaires applicables. Il peut notamment s'agir de certains troubles de la parole, tels que le bégaiement, ainsi que de certaines pathologies chroniques, telles que l'asthme, le diabète ou l'épilepsie.





Casablanca le ; 05/09/2026

Ces exigences médicales sont liées aux conditions particulières de vie et de travail à bord des navires, ainsi qu'aux responsabilités et aux impératifs de sécurité inhérents à l'exercice des fonctions de marin.

Nous invitons donc les candidats à prendre connaissance de ces exigences médicales avant de confirmer leur choix de l'ISEM, afin de s'assurer qu'ils sont susceptibles de satisfaire aux conditions d'aptitude requises pour intégrer cette formation.

